

# CCRS2 MONETAIRE

## Prospectus simplifié

### Partie A statutaire

#### Présentation succincte

Code ISIN	FR0010609123
Dénomination	CCRS 2 MONETAIRE
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	L'OPCVM est un nourricier du FCP ECOFI MONETAIRE COURT TERME (part « I »)
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Conservateurs	CREDIT COOPERATIF (actifs monétaires) CREDIT AGRICOLE TITRES (valeurs mobilières)
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	MAZARS & GUERARD
Commercialisateurs	Groupe CREDIT COOPERATIF

#### Information concernant les placements et la gestion

**Classification** Monétaire court terme

#### **Objectif de gestion**

Le FCP a le même objectif de gestion que celui du fonds maître ECOFI MONETAIRE COURT TERME (part « I ») dans lequel il est investi, à savoir :

*L'objectif du FCP est d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative en offrant une performance égale à celle de l'EONIA, après déduction des frais de gestion directs réels.*

Sa performance pourra être inférieure à celle du FCP maître du fait notamment des frais de gestion propres au nourricier.

## Indicateur de référence

EONIA capitalisé OIS

Tout comme l'OPCVM maître, l'indicateur de référence est l'indice EONIA qui correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la banque centrale européenne et représente le taux sans risque européen.

## Stratégie d'investissement et actifs éligibles

Le FCP est un nourricier du FCP ECOFI MONETAIRE COURT TERME (part « I »). Les actifs du FCP nourricier sont composés en totalité et en permanence du FCP ECOFI MONETAIRE COURT TERME et à titre accessoire de liquidités. En conséquence, le fonds ne peut avoir de stratégie d'investissement propre et il y a lieu de se reporter à celle de l'OPCVM maître, dont l'objectif est d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative en offrant une performance égale à celle de l'EONIA, après déduction des frais de gestion directs réels.

### Rappel de la stratégie d'investissement et actifs éligibles de l'OPCVM maître

*Le portefeuille est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire libellés en euros, émis par les Etats souverains de la zone euro ou par des entreprises dont le siège se trouve dans un pays de l'OCDE. Les émetteurs doivent bénéficier d'une notation court terme délivrée par l'agence Standard & Poor's, ou une agence équivalente, ne pouvant être inférieure à « A-2 ». Les émetteurs privés sont rigoureusement sélectionnés par la société de gestion sur la base de l'analyse financière et d'une analyse macro-économique de leur pays d'appartenance (Certificat de dépôts, Billet de Trésorerie, London CD, EuroCP, BTF).*

*L'OPCVM limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 397 jours. Il s'assure que la maturité moyenne pondérée (MMP) de son portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours et que la durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de son portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, est inférieure ou égale à 120 jours.*

*La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « 0 » et « +0,15 », étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse.*

*L'utilisation de produits dérivés peut porter sur des instruments financiers à terme monétaires (Euribor) négociés sur un marché organisé et sur des opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps) permettant d'échanger une rémunération à taux fixe contre une rémunération à taux variable. La gestion de ces instruments se fera dans le respect de la fourchette de sensibilité. Le suivi du risque sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode de l'engagement.*

*Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, à des emprunts d'espèces, à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et à des parts et actions d'autres OPCVM français (dans la limite de 10% de l'actif), coordonnés ou non, classés dans la catégorie « monétaire court terme » gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.*

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP nourricier est identique au profil de risque de l'OPCVM maître, le FCP ECOFI MONETAIRE COURT TERME (part « I »).

### → Risques significatifs :

- risque de taux : risque d'une baisse de la valeur des instruments détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une augmentation des taux d'intérêts ;
- risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard) et risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée) pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

### → Risques accessoires :

- risque de contrepartie
- risque de perte de capital

*Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.*

## Garantie ou protection

Néant

## Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs qui souhaitent investir dans la stratégie de gestion du FCP ECOFI MONETAIRE COURT TERME (part « I »). L'OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement offrant une rémunération régulière de leurs liquidités. Les parts « I » s'adressent plus particulièrement aux personnes morales (entreprises, associations) et aux investisseurs institutionnels.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à sept jours de terme mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est inférieure à sept (7) jours.

---

## Information sur les frais, commissions et la fiscalité

### Frais et commissions

#### *Commissions de souscription et de rachat*

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

#### Commissions directes

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### *Commissions indirectes*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

#### *Les frais de fonctionnement et de gestion*

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais directs

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Valeur nominale des parts * NB parts en circulation	0,15% TTC taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Frais indirects

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Valeur nominale des parts * NB parts en circulation	0,15% TTC taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se rapporter au rapport annuel de l'OPCVM.

## Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

---

## Informations d'ordre commercial

### Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée chaque jeudi à 10 heures par l'établissement dépositaire :  
CREDIT COOPERATIF  
Service Titres - Tél. 01.47.24.85.66  
33, rue des Trois Fontanot - BP 211  
92002 NANTERRE CEDEX

Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution. La première souscription ne peut être inférieure à une part.

### Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse à PARIS du mois de septembre. Le premier exercice sera clos en septembre 2009.

## Affectation du résultat

Les résultats sont capitalisés annuellement.

## Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie hebdomadairement le jeudi. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutable (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

## Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site Internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

## Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant de la première souscription	Valeur d'origine
FR0010609123	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Une part	100,00 €

## Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le  
Il a été créé le  
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 100,00 € par part.

3 juin 2008  
26 juin 2008

## Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS  
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

**1er janvier 2012**

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

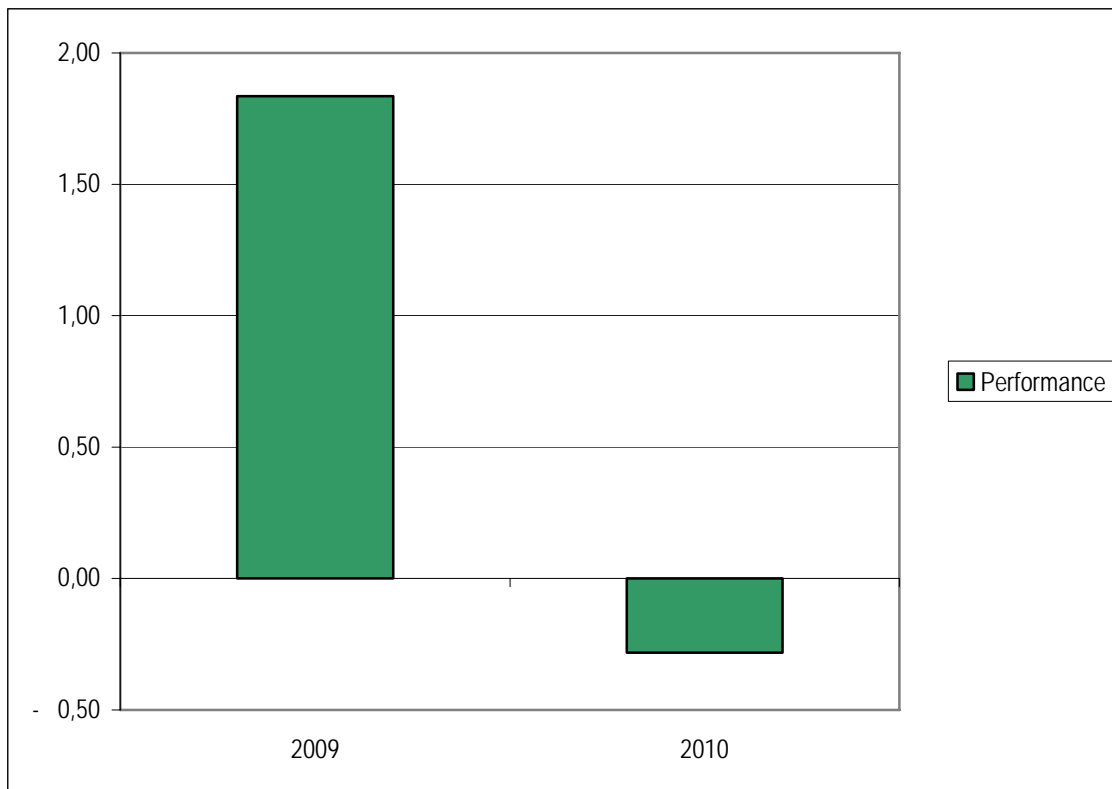
## CCRS 2 MONETAIRE

### Prospectus simplifié

#### Partie B statistique

**Avertissement général :** Le FCP a été conçu sur la base d'une formule qui est arrivée à échéance le 27 juin 2011. Au terme de celle-ci, le fonds a été transformé en OPCVM monétaire court terme en devenant nourricier du FCP ECOFI MONETAIRE COURT TERME moyennant des changements importants de son orientation de gestion, de sa stratégie d'investissements et de son profil de risques.

#### Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-0,28%		
Indice de référence			

Indice de référence : sans objet

**AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES :** les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 (en %)

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,42</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,15</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,15
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0,00</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0,00
- commission de mouvement	0,00
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,57</b>

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	7%
Obligations	5%
TCN	7%

### Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 6,08%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du  
13 janvier 2012